

1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 13 janvier 2021 à 19 h 00
Par visioconférence

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président (2022)
M. Arnaud Desbiens	Vice-président (2021)
M. Yvon Bélanger	Trésorier (2022)
M ^{me} Amélie Lapointe	Secrétaire (2022)
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice (2021)
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2022)
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur (2021)
M. Bernard Drouin	Administrateur coopté (2021)
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

ABSENCES :

M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux membres.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 21-01-01

SUR PROPOSITION DE M^{me} Amélie Lapointe, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3 Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2020

RÉSOLUTION 21-01-02

SUR PROPOSITION DE M. Yvon Bélanger, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 décembre 2020 tel que déposé.

Affaires découlant du procès-verbal

- M^{me} Lapointe va faire parvenir la dernière version du procès-verbal à M. Gagnon-Pelletier
- M. Pelletier a contacté la Ville au sujet de l'avenue Fournier. La nouvelle politique de viabilité hivernale annonce bien le déneigement de tous les trottoirs mais la mise en œuvre s'étalera sur trois ans. Ainsi, cette année, aucun nouveau trottoir ne sera déneigé. M. Pelletier a réitéré le besoin de déneiger le trottoir de l'avenue Fournier. M. Drouin demande pourquoi la Ville n'octroie pas un contrat de déneigement dès maintenant. M^{me} Villeneuve indique qu'à cette époque de l'année, un appel d'offres déboucherait sur des offres prohibitives. C'est au printemps que seront connus les nouveaux trottoirs à déneiger. Le sujet sera repris à la période de questions.
- La résolution concernant le réseau de vélos électriques est reporté à la prochaine réunion par M^{me} Nadia Aubin-Horth, car la Table concertation vélos se tiendra la semaine prochaine.
- Concernant l'étêtage d'arbres qui a eu lieu dans la falaise, le long de la rue de la Promenade, entre les rues de la Crête et de la Grésière, M^{me} Lapointe a obtenu réponse qu'à la suite de la prise en charge par le Service de foresterie le tout devenait confidentiel.
- Concernant l'église Saint-Louis-de-France, le propriétaire est toujours la Fabrique.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M^{me} Émilie Villeneuve mentionne qu'il n'y a pas beaucoup de nouveau à l'exception de l'adoption du [Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025](#) dont la mise en œuvre a débuté l'année dernière avec les jardins collectifs sur des terrains privés.

M. Drouin fait remarquer que, exception faite du trottoir de l'avenue Fournier qui n'est pas déneigé, les trottoirs du quartier sont mieux déneigés cette année. M^{me} Villeneuve a fait le même constat. Concernant les activités du Carnaval, M^{me} Villeneuve n'a pas d'information quant à ce qui se tiendra dans le quartier de Saint-Louis.

Concernant le projet Humaniti, aucune autre modification réglementaire n'est requise outre celle levant l'obligation d'intégrer le pôle d'échange. Une analyse reste à faire des infrastructures nécessaires de la part de la Ville.

M. Pelletier remercie M^{me} Villeneuve pour ces informations et pour sa présence assidue aux assemblées du conseil.

5 Période de questions et commentaires du public

Déneigement du trottoir de l'avenue Fournier

Un citoyen revient sur le sujet de l'avenue Fournier. La présence d'enfants de maternelle 4 et 5 ans qui prennent l'autobus scolaire 4 fois par jour de même que la présence d'une garderie ainsi que de 40 enfants riverains justifient amplement selon lui le besoin de déneigement du trottoir de l'avenue Fournier. Une quinzaine de personnes ont contacté le 311 sans que rien ne change. Le citoyen souhaiterait soumettre à la Ville des photos explicites concernant la problématique.

M^{me} Villeneuve rappelle que c'est M. Rémy Normand, président de l'agglomération et conseiller municipal du secteur de l'avenue Fournier qui serait le meilleur interlocuteur dans ce dossier. Outre M. Normand, les principaux responsables à la Ville sont M. Martin Forgues, directeur de section aux travaux publics et M. Jérémie Ernould, conseiller responsable aux travaux publics et équipements motorisés. M^{me} Villeneuve rappelle qu'il pourra à nouveau être question de l'avenue Fournier dans les dossiers des cheminements scolaires et de la mobilité active. La consultation sur la mobilité active est en cours et le conseil de quartier de Saint-Louis ainsi que les citoyens seront appelés à se prononcer dans les prochaines semaines.

Les photos seront transmises par le citoyen aux responsables mentionnés avec copie conforme au conseil de quartier.

Un autre citoyen intervient à propos du même sujet. Le courriel qu'il a transmis ainsi que la réponse écrite de M. Normand seront transmises à M. Pelletier. Le citoyen s'interroge sur les trois ans que prendra la mise en œuvre de la politique de déneigement. La Ville dispose certainement de ressources pour les problématiques urgentes et l'avenue Fournier devrait en faire partie. La question mériterait d'être posée à M. Normand ou à M. Forgues dans une prochaine correspondance au sujet de l'avenue Fournier.

Le citoyen trouve déplorable que les riverains de l'avenue Fournier se soient fait dire, en cette période de confinement, de se rendre sur la rue Wolfe ou sur la route de l'Église pour leur marche quotidienne plutôt que d'emprunter leur propre rue.

Un autre citoyen mentionne qu'il a porté plainte à la Ville et qu'il s'est fait répondre que le déneigement de l'avenue Fournier n'était pas au programme. Il y a déjà 20 ans que le citoyen attend que la Ville fasse quelque chose à ce sujet.

Projet Humaniti intersection avenue de Lavigerie et boulevard Laurier

Un autre citoyen intervient sur le projet Humaniti Québec. Il déplore que le projet ne fasse pas office de symbole comme c'était le cas pour Le Phare. Il donne en

exemple [les tours « Marilyn Monroe » \(Absolute Word\) qui sont devenues un symbole de fierté pour la ville de Mississauga](#), en Ontario, à la suite d'un concours d'architecture et d'une sélection du projet retenu par les citoyens.

Une citoyenne enchaîne en soulevant que les mêmes problèmes soulevés par le Phare sont présents avec le projet Humaniti. La densité prévue serait trop grande pour sa proximité avec les ponts et les boulevards routiers. Le projet va engorger la circulation sur la rue des Châtelets, l'avenue Lavigerie et le boulevard Hochelaga. En raison de sa hauteur, il ne s'harmoniserait pas non plus avec les édifices environnants ainsi qu'avec les immeubles résidentiels voisins. Finalement, elle considère que, sur le plan financier, l'édifice ne sera pas plus abordable que le Phare.

Boisé de Rochebelle

La même citoyenne voudrait que le projet du réseau structurant ne se fasse pas au détriment du boisé de Rochebelle. Déjà que le stationnement et l'immeuble qui sera construit à proximité créent un poids supplémentaire sur le boisé, il faudrait éviter d'en ajouter. Depuis vingt ans qu'elle côtoie le boisé, la citoyenne est toujours fascinée par sa capacité de régénération. Mais il y a une limite à cette capacité qu'il ne faudrait pas dépasser. La citoyenne souhaite que si le conseil de quartier redonne son appui au réseau structurant, il le fasse conditionnellement à la préservation intégrale du boisé de Rochebelle.

6 Suivi des dossiers

➤ **Mise à jour du tableau des résolutions**

M. Dave Gagnon-Pelletier mentionne qu'il n'a pas de nouveau concernant les dernières résolutions adoptées par le conseil. M. Pelletier fait le point sur quelques résolutions encore en cours inscrites au Tableau des résolutions.

20-05-04 concernant l'éclairage des rues. En raison des incidences sur la santé, M^{me} Dussault considère que les citoyens doivent être informés de tout changement concernant l'éclairage de rues. M. Gagnon-Pelletier apporte quelques précisions supplémentaires en mentionnant que les luminaires DEL de type 4 000 K seront réservés aux zones industrielles et que ceux qui se trouvent déjà en zones résidentielles seront remplacés par du 3 000 K. La résolution est close.

19-10-05 concernant une présentation sur le stationnement du Centre de glaces et la réfection du boulevard Hochelaga. Les travaux ont eu lieu ou sont en cours. La résolution est close.

19-10-07 concernant une ventilation du budget de 23 millions \$ relativement au PPU plateau centre de Sainte-Foy. La ventilation du montant a été connue par la suite. La résolution est close.

19-08-04 concernant les projets pilotes et le déneigement de l'avenue Fournier. La réponse a été à l'effet que l'avenue ne faisait pas partie des projets pilotes. La résolution est close. Le sujet sera de nouveau discuté plus tard durant l'assemblée.

18-06-02 concernant la sécurité des piétons sur la rue Wilfrid Légaré. Les trottoirs demandés ont été réalisés et sont déneigés. La résolution est close.

18-02-04 concernant une présentation sur les rues conviviales. Une présentation a eu lieu sur le projet de faire de [la route de l'Église](#) une rue conviviale et les travaux ont été réalisés. La résolution est close.

16-05-02 concernant l'intégration architecturale des clôtures. Une modification réglementaire devait être étudiée par la Ville. M. Gagnon-Pelletier vérifie ce qu'il en est.

➤ **Résolution réseau structurant de transport en commun**

Un projet de résolution a été préparé par M. Drouin et transmis aux autres membres en faveur de réitérer l'appui du conseil de quartier au réseau structurant et de demander à la députée de Jean-Talon, M^{me} Joëlle Boutin, sa position par rapport au projet. À la demande de rendre cet appui conditionnel au respect du boisé de Rochebelle, M. Villeneuve est d'avis d'ajouter dans la résolution les demandes d'améliorations du pôle d'échange contenues dans le rapport soumis au BAPE par le CQS.

Les membres s'expriment sur les différents aspects de la proposition de résolution. Concernant les ajouts proposés, il est conclu de ne pas les retenir.

RÉSOLUTION 21-01-03

Concernant le renouvellement de l'appui du Conseil de quartier de Saint-Louis au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et une demande adressée à la députée de Jean-Talon, Mme Joëlle Boutin, afin de connaître sa position sur le projet

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Saint-Louis a participé activement à toutes les consultations et présentations portant sur la mobilité durable et le réseau structurant de transport en commun (RSTC) depuis que ces sujets sont discutés dans la Ville de Québec ;

ATTENDU QUE le bureau de projet du RSTC a présenté le 13 mai 2020 les détails de l'implantation du tramway aux membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis pour la partie Sainte-Foy ouest qui recoupe le quartier de Saint-Louis (boulevard Laurier, pôle d'échange Sainte-Foy, terrain de l'école de la Rochebelle jusqu'au marché public de Sainte-Foy) ;

ATTENDU QUE, à la suite à cette présentation, le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis a présenté au BAPE un mémoire pour donner son appui à la proposition de tramway et faire des recommandations pour la bonifier ;

ATTENDU QUE le projet de réseau structurant de transport en commun a été soumis au Gouvernement du Québec pour acceptation en vue de son financement;

ATTENDU QUE le territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis est situé dans celui de la circonscription électorale provinciale de Jean-Talon ;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis

- renouvelle son appui au projet de réseau structurant de transport en commun ;
- demande à la députée de la circonscription de Jean-Talon, Madame Joëlle Boutin, de transmettre au conseil de quartier sa position quant à son appui au projet et en particulier en ce qui concerne le tracé du tramway dans la partie Sainte-Foy Ouest.

➤ **Projet Humaniti Québec**

Aucune autre information ne s'est ajoutée depuis l'assemblée tenue en décembre sur le projet Humaniti. M. Gagnon-Pelletier mentionne qu'on attend prochainement le [rapport de la consultation publique](#) ainsi que le sommaire décisionnel sur le changement au règlement concernant le pôle d'échanges de Sainte-Foy. M. Pelletier rappelle qu'on devra déterminer à qui le conseil s'adressera pour exprimer ses préoccupations, soit la Ville ou le promoteur, et sur quels sujets il s'exprimera le cas échéant (la hauteur des bâtiments? l'absence de participation publique? l'absence d'implication des citoyens? la sécurité des élèves qui transitent dans le secteur et qui seront impactés par les travaux? etc.). M. Pelletier va préparer un guide de réflexion sur le sujet pour faciliter la discussion sur le sujet lors de la prochaine assemblée. Il invite les membres qui le souhaitent à se joindre à lui pour préparer ce document.

➤ **Déneigement du trottoir de l'avenue Fournier**

Conformément au mandat qui lui a été donné lors de l'assemblée de décembre, le président, M. Pelletier, a communiqué avec les conseillers municipaux, dont M. Rémy Normand, pour savoir pourquoi le trottoir n'était pas déneigé malgré que la Politique de viabilité hivernale adoptée en novembre dernier prévoit que tous les trottoirs seront déneigés. Il a alors été informé que le trottoir ne sera pas déneigé cet hiver mais qu'il le sera au plus tard durant l'hiver 2022-2023.

De l'avis du conseil de quartier et des citoyens concernés, le déneigement de l'avenue Fournier est tout à fait justifié. Il est incompréhensible que cela ne soit pas déjà fait. M^{me} Dussault souhaiterait connaître les critères de priorisation de la Ville de même que sa programmation en matière de déneigement.

M. Pelletier est mandaté pour communiquer de nouveau avec les représentants de la Ville, dont M. Rémy Normand pour demander que le trottoir soit déneigé dès l'hiver 2021-2022.

7 Divers

• **Correspondance reçue**

- Renouvellement de l'assurance du conseil de quartier. La couverture n'a pas été modifiée, seules des adresses et un numéro de téléphone ont été modifiés.
- Vœux pour la nouvelle année de la part de Québec 21.

- **Projet de sensibilisation à la sécurité routière**
Aucune réponse n'a été obtenue de la Ville quant à la demande de subvention déposée dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation à la sécurité routière.
- **Secrétariat**
- **Trésorerie**
M. Bélanger mentionne que le solde du compte au 31 décembre est de 568,78\$. La subvention de fonctionnement de la Ville de 990 \$ devrait arriver sous peu.

RÉSOLUTION 21-01-04

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 13 janvier 2021

SUR PROPOSITION DE M^{me} Carolle Dussault, DUMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 100 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 2021.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève l'assemblée à 21 h 40. La prochaine assemblée aura lieu le 10 février 2021.

M. Pierre Pelletier

Président

M^{me} Amélie Lapointe

Secrétaire